

que si nous étions restés dans la position que nous occupions avant de faire cet arrangement, nous aurions pu arriver à une entente et probablement nous aurions pu faire avec les Etats-Unis un traité dont nous aurions profité plus que nous ne pouvons le faire avec l'arrangement actuel. Aujourd'hui nous sommes à la merci des Etats-Unis si nous voulons faire de nouvelles conventions commerciales avec eux. Je crois que les concessions que nous leur avons accordées, nous empêcheront à l'avenir de faire une entente plus profitable. Je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et le débat ajourné.)

DISCUSSION EN COMITE GENERAL DU BILL DE LA FERME BABY.

La Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles du projet de loi (n° 181) tendant à autoriser la vente ou à autrement disposer de certaines terres publiques et l'acquisition de certaines autres terres dans le voisinage des villes de Toronto et Winnipeg respectivement.

Sur l'article 2.

M. SPROULE: Il me semble que le ministre a dit qu'il réaliserait une somme beaucoup plus forte sur la vente de cette ferme qu'il n'en faudrait pour acheter l'autre propriété. Serait-il régulier d'employer la différence à la construction de l'édifice?

Sir FREDERICK BORDEN: Le montant reçu sera employé à l'achat d'un terrain trois fois plus grand que celui que nous possédons maintenant. Une plus grande superficie est nécessaire pour l'installation de la milice permanente. Nous nous procurerons davantage de terrain pour environ la même somme.

M. W. F. MACLEAN: Quand le ministre commencera-t-il la construction de ces édifices?

Sir FREDERICK BORDEN: Immédiatement.

M. W. F. MACLEAN: Il y a des années que vous le promettez.

Sir FREDERICK BORDEN: L'honorable député de Toronto-sud (M. A. C. Macdonell) a parlé de délai, mais le Gouvernement n'est pas absolument responsable à ce sujet. Le délai considérable qui s'est produit est dû au fait que la législation a été nécessaire pour permettre à la ville de Toronto d'acquérir la propriété des casernes Stanley, que possède le Gouvernement. Il n'y a qu'environ deux ans que le transport a eu lieu et quand nous étions prêts à construire les édifices, on trouva qu'un

M. J. D. REID.

emplacement plus désirable pourrait être obtenu et qu'après avoir payé seulement \$20,000 pour la ferme Baby, nous pouvions la vendre environ \$160,000 et nous procurer un terrain beaucoup plus vaste et peut-être plus favorablement situé pour le but que nous nous proposons.

C'était dans l'intérêt public d'attendre un peu plus longtemps et de voir ce que l'on pourrait faire. Il n'y a pas eu en réalité un retard de plus d'un an, et dans l'intervalle les militaires ont été aussi bien installés dans leurs anciens quartiers qu'en aucun moment depuis trente ans.

Sur l'article 3.

M. SCHAFFNER: Qu'allez-vous faire du champ de tir de Winnipeg?

Sir FREDERICK BORDEN: Le fusil nouveau nécessite un champ de tir plus considérable et en raison du danger qui existait à Winnipeg, il est devenu nécessaire d'augmenter l'étendue du terrain en arrière des cibles. Par suite du développement de la ville de Winnipeg, le champ de tir est devenu une propriété de grande valeur et on a constaté qu'il faudrait beaucoup d'argent pour acheter le supplément de terrain qui serait nécessaire dans cet endroit. Nous espérons vendre le champ de tir actuel pour un montant suffisant qui nous permettra de nous éloigner un peu de la ville et d'acheter à un endroit aussi convenable une étendue de terrain pour en faire un champ de tir et également pour y établir le camp annuel.

M. SCHAFFNER: J'ai fait parvenir au ministre une plainte au sujet du prétendu danger du champ de tir près de Greenway, et je voudrais savoir si les soldats peuvent établir un champ de tir où il leur plaît? Si le champ de tir de Winnipeg doit disparaître à cause du danger qu'il offre, on peut en dire autant du champ de tir de Greenway.

Sir FREDERICK BORDEN: Il existe certaines règles en vue d'éviter les dangers que présentent les champs de tir, et, si nous en sommes informés, nous ne permettons à personne d'établir des champs de tir dans une zone dangereuse. J'ai remis un extrait de la lettre qui m'a été envoyée par l'honorable député (M. Schaffner) à l'officier chargé de faire une enquête et quand les crédits seront discutés, je lui ferai connaître le résultat de l'enquête.

Sur l'article 4.

M. MACDONELL: Quelles sont les intentions du Gouvernement au sujet de la construction des édifices militaires à Toronto?

Sir FREDERICK BORDEN: Les plans sont prêts actuellement et il n'y aura pas de délai. Le nouvel emplacement—j'ai déjà expliqué pourquoi nous ne pouvions pas le désigner d'une façon précise—sera plus convenable et il pourra de toute façon être utilisé plus commodément par la milice, la